



## Modification des règles de parcage

### Information à la population

Tenant compte du développement de notre village, avec la construction à moyen terme du plan de quartier « Les Ochettes » au centre du village, nous vous informons des changements de la durée de stationnement dans la commune.

L'objectif visé est de conserver des possibilités de stationnement longue durée en périphérie du centre (**Rte de Préverenges, 10 heures**) pour répondre aux besoins des pendulaires en journée et à ceux des résidents la nuit.

Nous avons décidé, par ailleurs, de réduire les durées de stationnement au centre afin de favoriser les clients-visiteurs en journée, à savoir :

- **de limiter à 5 heures sur les emplacements en bordure du centre : tronçon Ouest de la Rte de la Plaine et le Chemin de l'Eglise Nord ainsi que la Place des Oches.**
- **de limiter à une zone bleue les 4 places de la Rte de la Plaine, tronçon Est.**

Les panneaux indicateurs des durées de stationnement ont été adaptés, ainsi que le marquage au sol.

Afin de permettre à tous de modifier ses habitudes et s'adapter aux nouvelles règles, des avertissements seront donnés mais aucune amende sera notifiée jusqu'au **12 novembre 2018**. A partir de cette date, tout contrevenant sera puni selon les nouvelles règles en vigueur.

En vous remerciant de votre compréhension et de votre attention.

La Municipalité